



MRC de La Matapédia

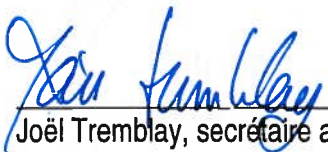
AVIS PUBLIC

RELATIF À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-20 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

Avis est par les présentes donné que le conseil de la MRC de La Matapédia à sa séance ordinaire du 18 janvier 2017 le règlement numéro 2016-20 décrétant une dépense et un emprunt pour la construction du centre administratif de la MRC de La Matapédia. Ledit règlement autorise le conseil de la MRC de La Matapédia à construire un centre administratif pour y relocaliser ses bureaux.

Ce règlement est entré en vigueur le 16 février 2017 par approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et est disponible pour consultation aux bureaux de la MRC de la Matapédia, situés au 123, rue Desbiens, local 501 à Amqui, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Amqui ce 8 mars 2017.


Joël Tremblay, secrétaire adjoint